

*Service de la Recherche*  
**18, rue Chevreul - 69362 LYON Cedex 07**

*Vos contacts :*

**Soline BEAUD** : ☎ 04.26.31.87.48

[soline.beaud@univ-lyon3.fr](mailto:soline.beaud@univ-lyon3.fr)

**Julie SYLVESTRE** : ☎ 04.26.31.88.38

[julie.sylvestre@univ-lyon3.fr](mailto:julie.sylvestre@univ-lyon3.fr)

**PRINCIPALES AIDES AU FINANCEMENT DES ETUDES**

La présente note ne fait que recenser les principales aides financières existantes. Pour une recherche plus approfondie de l'ensemble des aides financières aux formations doctorales et post-doctorales, vous pouvez consulter le guide « Andès » à l'adresse internet suivante :

<http://www.andes.asso.fr>

## **I - Financement du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

### **1) Contrat doctoral**

Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 fixe les modalités du contrat doctoral. Ce contrat permet aux établissements de recruter des doctorants pour une mission d'enseignement ou de recherche d'une durée de trois ans sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'équipe de recherche concernée.

**Montant de la rémunération** : 1 663, 22 € brut minimal pouvant aller jusqu'à 1 998,61 € lorsque sont confiées des missions autres que la recherche : enseignement, information scientifique et technique, valorisation de la recherche, missions d'expertise auprès d'entreprises, de collectivités territoriales.

#### **Conditions d'obtention :**

La seule condition est l'inscription depuis moins de six mois en doctorat, sans condition d'âge ou de date d'obtention du master.

Informations plus complètes sur le site web suivant :

[http://dr.education.fr/Alloc\\_doc/](http://dr.education.fr/Alloc_doc/)

### **2) Monitorat :**

Le monitorat est une pratique d'enseignement et une préparation aux fonctions d'enseignant-chercheur en parallèle au travail de recherche. Le moniteur anime, en 1<sup>er</sup> cycle, 64 heures de TD ou 96 heures de TP au cours de l'année universitaire.

Il bénéficie de l'aide d'un tuteur pédagogique et d'une formation généraliste de 10 jours par an au métier d'enseignant-chercheur, organisée par un Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES).

La durée du contrat de monitorat peut être de 3 ans après l'obtention du DEA. Elle ne peut cependant excéder la durée d'attribution de l'allocation de recherche à laquelle elle est associée.

**Montant de l'allocation** : 335,40 € bruts mensuels environ. Elle s'ajoute au montant de l'allocation de recherche.

#### **Conditions d'obtention :**

Le candidat doit préparer une thèse et se trouver dans l'une des conditions suivantes :

- il doit bénéficier d'une allocation de recherche ou bénéficier d'un régime d'aide comparable à l'allocation de recherche d'un montant voisin de celui de l'allocation de recherche,
- être ancien élève d'une École normale supérieure et s'inscrire en doctorat immédiatement après l'achèvement de la scolarité ENS.

Informations plus complètes sur le site web suivant :

[http://dr.education.fr/Alloc\\_doc/](http://dr.education.fr/Alloc_doc/)

### **3) Contrat d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) :**

Ce contrat permet de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant, dans le cadre d'un statut d'agent contractuel. Le nombre d'heure d'enseignement à assurer est de 128 heures de cours ou de 192 heures de TD ou 288 heures de TP par an. Il est, cependant, possible de solliciter un temps partiel.

**Rémunération :** 1.911,37 € bruts mensuels + 1.152 € annuel au titre de la prime de recherche et d'enseignement supérieur.

#### **Conditions :**

Pour devenir ATER, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A ;
- soit être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, le directeur de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
- ou être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans ;
- soit être titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission de spécialistes de l'établissement ;
- soit être moniteur recruté dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

Informations plus complètes sur le site web suivant : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>  
[http://dr.education.fr/Alloc\\_doc/](http://dr.education.fr/Alloc_doc/)

### **4) Les aides complémentaires à la mobilité pour les étudiants :**

*Les cotutelles de thèse et les aires culturelles (financement accordé aux établissements par le ministère de l'éducation nationale)*

#### **• Cotutelles de thèse :**

Le but est de conforter la dimension internationale des Ecoles doctorales, de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers, dans des espaces scientifiques et culturels différents, de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères.

#### **• Aires culturelles :**

Le but est de former des spécialistes dans des domaines relevant d'une double priorité scientifique et géographique, en contribuant au financement de **séjours de recherche de courte durée** (de 3 à 12 semaines) à l'étranger nécessaires aux travaux de recherche de jeunes doctorants (à l'exclusion des colloques et des séminaires à l'étranger).

#### **Conditions :**

Les conditions sont définies dans les appels à candidatures publiés chaque année (voir site [www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr))

### **5) Conventions Cifre, pour le compte du ministère chargé de la Recherche :**

Les conventions CIFRE associent autour d'un projet de recherche, qui conduira à une soutenance de thèse de doctorat, trois partenaires : **une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire.**

Elles s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur.

#### **Rémunération :**

L'entreprise signe un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans et verse à son "jeune Cifre" un salaire annuel brut au moins égal à 23 484 € bruts annuels hors charges patronales.

Dans les cas de diplômés non ressortissants de l'Union Européenne, l'entreprise devra leur obtenir une autorisation de travail à temps plein.

Pendant les trois ans que dure la Convention, l'entreprise se voit attribuer une subvention forfaitaire annuelle de 14 000 euros. Les coûts restants à la charge de l'entreprise sont éligibles au Crédit Impôt Recherche et donnent lieu à un crédit d'impôt d'au moins 14 294 €.

Un contrat de collaboration est signé avec le laboratoire d'accueil, garant des conditions de déroulement des recherches et du partage de la propriété des résultats obtenus.

**L'entreprise** doit être de droit français.

**Le candidat** est titulaire d'un diplôme de niveau M récent. Il ne devra pas s'être engagé dans des études doctorales depuis plus d'un an. Il s'agit pour lui d'une première expérience professionnelle. Le dispositif CIFRE est ouvert à toute nationalité.

**Le laboratoire de recherche académique** reconnu sera implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche. Ce peut être un laboratoire étranger. Dans ce cas, l'implication par une co-tutelle d'un laboratoire français reconnu est nécessaire.

#### **L'instruction**

- L'instruction se fait tout au long de l'année. La décision est en général communiquée dans les deux mois qui suivent le dépôt d'un dossier **complet**.

#### **CIFRE-défense**

Depuis 2009, le Ministère de la Défense a confié à l'ANRT la mise en œuvre du nouveau dispositif CIFRE-Défense. Son objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée sur des sujets d'intérêt défense et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi.

<http://www.anrt.asso.fr/index.jsp>

## **II - Bourses du Ministère des Affaires Etrangères**

### ***1) Etudiants étrangers :***

Les bourses du Gouvernement français sont allouées par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE), pour des études, des stages, ou des séjours linguistiques en France.

La majorité d'entre elles sont attribuées par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades et des consulats généraux de France à l'étranger. Quelle que soit leur résidence, les candidats à ces bourses doivent donc, avant leur départ et **suffisamment à l'avance, s'adresser directement à ces services dans leurs pays d'origine**, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires concernant l'attribution de ces bourses et les dossiers complémentaires.

*Il existe plusieurs catégories de bourses :*

- **Bourses d'excellence Eiffel :**

Ce programme s'adresse aux meilleurs étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en France, aux niveaux master et doctorat, dans trois grands domaines : **Sciences de l'ingénieur, économie-gestion, droit - sciences politiques.**

Les candidatures doivent être impérativement présentées par les établissements français qui ont déjà accepté leur inscription. Ce programme est géré par Egide.

**Il permet de financer des doctorants étrangers en co-direction ou cotutelle.** Ce dispositif est destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des universités et des établissements d'enseignement supérieur français pour attirer les futurs décideurs étrangers du public et du privé.

Il permet d'offrir aux étudiants originaires des pays émergents mais aussi des pays à fort potentiel scientifique et universitaire, la possibilité d'effectuer une année en France : la 2e ou 3e année de thèse de préférence.

Pour en savoir plus : <http://www.egide.asso.fr/index.html>

- **Bourses de couverture sociale**

Dans certains pays, les services culturels français attribuent des bourses de couverture sociale.

Les bénéficiaires de ce type de bourse ont le statut de boursier du gouvernement français ; ils peuvent en outre participer aux activités culturelles organisées par les CROUS, et sont exonérés des droits d'inscription dans les universités. Mais ils ne peuvent prétendre à aucune autre prestation.

Enfin, contrairement aux autres boursiers du gouvernement français, les allocataires d'une bourse de couverture sociale n'ont aucune priorité d'accès aux logements en résidence universitaire.

- **Bourses "cofinancées"**

Il s'agit le plus souvent du financement de la couverture sociale par le ministère des Affaires étrangères et d'une allocation d'entretien, associée éventuellement à d'autres prestations, prise en charge par une autre institution française ou étrangère.

Les bénéficiaires peuvent prétendre à l'aide au logement si cela est prévu dans le contrat signé entre le CNOUS gestionnaire de ces bourses et le deuxième organisme financeur.

- **Bourses des gouvernements étrangers**

Certains pays accordent des bourses permettant d'effectuer des études à l'étranger.

Vous pouvez vous renseigner auprès du ministère de l'éducation de votre pays d'origine ou auprès de l'organisme en charge des bourses.

### 2) Etudiants français :

Pour les étudiants français, il existe également diverses bourses, gérées par le CNOUS. Ces bourses sont les suivantes :

*bourses sur critères sociaux, bourses de mérite, bourses sur critères universitaires pour les étudiants de Master 2 et de préparation à l'agrégation, bourses de service public, bourses d'agrégation, bourses de voyage, bourses accordées aux étudiants des TOM, prêts d'honneur, allocations d'études, crédits sociaux d'urgence, legs.*

Pour en savoir plus : [http://www.cnous.fr/vie\\_15.htm](http://www.cnous.fr/vie_15.htm)

### 3) Programmes de bourses d'études à l'étranger pour les doctorants français :

Le programme BFE (**Boursiers français à l'étranger**) du ministère des Affaires étrangères et européennes s'adresse aux Français souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger dans l'une des 3 institutions suivantes :

- Le Collège d'Europe à Bruges (en Belgique) et Natolin (en Pologne),
- l'Institut universitaire européen de Florence (I.U.E. de Florence),
- les Collèges doctoraux.

- **Le Collège d'Europe** a pour objectif d'offrir à des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire une spécialisation approfondie dans le domaine européen. Le ministère français des Affaires étrangères et européennes est chargé de la sélection de tous les candidats français. Afin d'encourager les études européennes le Gouvernement français, à l'instar des autres gouvernements membres de l'U.E. a décidé, dans le cadre du programme Lavoisier, d'apporter un soutien financier à certains candidats français admis au Collège.

#### Pays de destination et disciplines concernées

A **Bruges** (Belgique) le programme s'organise autour de quatre départements :

- Etudes juridiques européennes,
- Etudes économiques européennes,
- Sciences politiques et administratives,
- Relations internationales et diplomatique de l'U.E.

A **Natolin** (Pologne, près de Varsovie), le programme s'organise autour d'études européennes interdisciplinaires approfondies.

### Informations complémentaires

#### **Collège d'Europe**

Dijver 11, B - 8000 Brugge, Belgique  
Tél : 32 (0)50 47 71 11 - Télécopie : 32 (0)50 47 71 00  
Mél : [info.admissions@coleurope.eu](mailto:info.admissions@coleurope.eu)  
Site Internet : [www.coleurope.eu](http://www.coleurope.eu)

#### **Rezydencja Natolin**

ul. Nowoursynowska 84, Box 120, PL – 02-797 Warszawa 78, Pologne  
Tél : 00 72 22 545 94 01 - Télécopie : 00 48 22 649 13 52  
Mél : [info@natolin.pl](mailto:info@natolin.pl)

- **L'Institut Universitaire Européen de Florence**

L'IUE est organisé en 4 départements de recherche en sciences sociales et humaines ; le candidat doit opter pour l'une des quatre :

- département d'histoire et civilisation ;
- département de sciences juridiques ;
- département de sciences économiques ;
- département de sciences politiques et sociales.
- 

Au sein de cet institut, il existe aussi le Centre d'études avancées en sciences sociales qui vise à promouvoir la recherche portant sur les grandes questions sur la société et la construction européennes.

#### Organisme d'accueil

Créé en 1972, l'IUE a été pour mission de participer au développement de la vie intellectuelle en Europe, en contribuant par son action et son rayonnement à une meilleure connaissance du patrimoine culturel et scientifique de l'Europe, considéré dans son unité et sa diversité. Cette mission est remplie par la voie de la spécialisation et de la recherche, dans une perspective européenne. L'IUE développe ainsi un certain nombre de projets dont la direction est assurée par des professeurs originaires de divers pays, auxquels des chercheurs de niveau post-doctoral apportent leur concours. Le diplôme de doctorat délivré par l'IUE a été reconnu équivalent du doctorat français. Néanmoins, il convient, avant le départ, de se renseigner auprès de son établissement d'origine de l'application de cette décision.

Une dizaine de bourses Lavoisier est accordée chaque année. L'allocation mensuelle est de 1 109 EUR. Cette somme couvre les dépenses de logement et la cotisation d'assurance susceptible d'être versées par le chercheur à l'Institut. Des suppléments mensuels peuvent être accordés pour le conjoint du boursier (marié ou pacsé), sous réserve qu'il l'accompagne pendant toute la durée du séjour, et qu'il soit sans emploi : 183 EUR par mois pour le conjoint, de même qu'une indemnité de 155 EUR par enfant à charge, sous réserve que la famille accompagne le boursier pendant la totalité du séjour.

Les frais de voyage aller et retour sont à la charge du boursier.

La recherche ainsi que le financement d'un logement sur place sont à la charge du boursier. L'IUE est cependant en mesure de proposer quelques chambres, et à travers le service des logements, il assiste les boursiers dans leurs recherches.

La bourse Lavoisier est soumise à imposition, tout comme les allocations de recherche ou bourses d'études allouées par les collectivités locales à des chercheurs.

#### Informations complémentaires

#### **Institut universitaire européen**

Service académique  
Via dei Roccheti, 9  
I-50014 San Domenico di Fiesole  
Tél (39) 055 46 85 373 - Télécopie (39) 055 46 85 444  
Site Internet : [www.eui.eu](http://www.eui.eu)  
Courrier électronique : [applyres@eui.eu](mailto:applyres@eui.eu)

- **Les collèges doctoraux : franco-japonais, franco-brésilien, franco-chinois, franco-chilien**

L'université Jean Moulin Lyon 3 est affiliée à trois collèges doctoraux  
Collège doctoral franco-japonais  
Collège doctoral franco-chinois  
Collège doctoral franco-brésilien

Un Collège doctoral est un consortium rassemblant des universités françaises et des universités du pays partenaire. Les doctorants français en première année de thèse qui sont acceptés pour une bourse d'un collège doctoral bénéficient d'une co-direction franco-pays étranger de leur thèse, suivent une formation culturelle et une préparation linguistique dans leur pays d'origine au cours de la première année de thèse, puis effectuent un séjour de 6 à 11 mois à l'étranger au cours de la deuxième année.

Les doctorants perçoivent une bourse du MAE de 1.000 € par mois.

#### Les grands principes du dispositif

- il s'agit d'un cursus doctoral franco-étranger qui concerne les **trois années de doctorat**. La co-tutelle ou co-direction de thèse **début à l'inscription et se poursuit jusqu'à la fin de la thèse** ;
- les doctorants admis dans le dispositif partent, dans le cadre de leur co-direction ou co-tutelle, **pour un séjour de 6 à 11 mois dans un établissement membre du consortium partenaire**. Il s'agit de préférence de la **deuxième ou troisième année de thèse**. Ce séjour **ne peut être fractionné** ;
- les étudiants sont sélectionnés **par un comité** dont la composition est déterminée par le règlement intérieur du consortium et, en outre, dans le cas français, sur proposition d'une **école doctorale**,
- **l'envoi et l'accueil** des étudiants s'effectuent avec l'accord des co-directeurs de thèse et l'approbation mutuelle de chaque consortium ;
- dans le cadre de leur séjour dans le pays partenaire, les étudiants sélectionnés bénéficient d'une **bourse de mobilité accordée par le ministère des Affaires étrangères et européennes** ;
- dans le cadre de leur séjour en mobilité, les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine. Ils sont exonérés des **frais d'examen, droits d'inscription et frais de scolarité** de l'établissement d'accueil,
- les étudiants bénéficient d'une **préparation linguistique et culturelle** avant leur séjour dans le pays partenaire et dont les modalités sont fixées dans le règlement intérieur du consortium ;
- dans le cadre de leur séjour en mobilité, les étudiants bénéficient de conditions préférentielles **d'accueil et d'hébergement**, ainsi que d'un **suivi personnalisé** et d'un **tutorat**.

#### **Conditions générales de candidature**

Sont éligibles du côté français, les étudiants :

- inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur membre du consortium français ;
- inscrits régulièrement en première année de thèse, en co-direction ou en co-tutelle ;
- âgés de **moins de 35 ans** au moment du dépôt de leur dossier de candidature ;
- ne bénéficiant pas déjà d'une bourse du programme Lavoisier. **Attention, les bourses du programme Lavoisier ou les bourses du gouvernement du pays d'accueil** (à titre d'exemple, les bourses Monbusho du gouvernement japonais) **et celles du collège doctoral ne sont pas cumulables**.

#### **Modalités de candidature**

A **chaque collège doctoral** correspond un **appel à candidature spécifique**. Celui-ci est :

- adressé aux établissements d'enseignement supérieur relevant de la Conférence des Présidents d'Université et autres membres du consortium français de chaque collège doctoral ;
- publié sur le site d'Égide ([www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)) et sur le site de la Conférence des Présidents d'Université ([www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)).

La **date limite de candidature** et la **composition du dossier** de candidature sont **propres à chaque collège doctoral** (cf. appel à candidature propre à chacun des collèges doctoraux).

Rappel : les listes actualisées des établissements d'enseignement supérieur membres du consortium français et du consortium du pays partenaire sont également téléchargeables à partir des appels à candidature.

Pour de plus amples renseignements : <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/collegesdoct/>

### **III - Bourses de mobilité de la Région Rhône-Alpes pour les étudiants, les doctorants et les chercheurs**

La Région Rhône-Alpes propose différents programmes pour favoriser la mobilité des étudiants, doctorants et post-doctorants:

#### **1) Bourses de mobilité**

##### **Mobilité sortante**

- **Bourse EXPLORA SUP** pour les étudiants en mobilité (Gestion par le service des relations internationales).

- **Bourse EXPLORA DOC**

La bourse EXPLORA DOC permet aux doctorants d'effectuer un séjour de 6 mois (éventuellement fractionné en deux périodes) dans un laboratoire de recherche situé à l'étranger.

Cette bourse s'adresse aux étudiants en cours de doctorat dans un établissement rhônalpin. Leur thèse pourra être co-dirigée par un directeur de thèse rhônalpin et un directeur de thèse étranger.

**Montant de la bourse : 710 € par mois**

##### **Conditions de candidature :**

Sur appel à candidature de la Région Rhône-Alpes. Le dossier de candidature est à retirer au service de la recherche de l'établissement fréquenté, au cours de la première année de thèse.

- **Bourse EXPLORA PRO**

Pour post-doctorants et chercheurs confirmés. La mobilité doit être comprise entre 5 et 10 mois, le montant de la bourse est de 2130 € par mois.

##### **Mobilité entrante**

- **Bourse Accueil SUP** pour les étudiants étrangers (Gestion par le service des relations internationales).

- **Bourse Accueil DOC :** pour les étudiants étrangers

Elle permet d'effectuer un séjour de 6 mois dans un laboratoire de recherche rhônalpin.

Cette bourse s'adresse aux étudiants en première année de doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger. La thèse pourra être co-dirigée par un directeur de thèse rhônalpin et un directeur de thèse étranger.

**Montant de la bourse : 710 € par mois**

##### **Conditions de candidature :**

Sur appel à candidature de la Région Rhône-Alpes. Le dossier de candidature est à retirer au service de la recherche de l'établissement rhônalpin au cours de la première année de thèse.

- **Bourse Accueil PRO :** Pour post-doctorants étrangers et chercheurs confirmés étrangers. La mobilité doit être comprise entre 3 et 10 mois, le montant de la bourse est de 2 900 € par mois.

#### **2) Allocations doctorales de recherche de la Région Rhône-Alpes**

L'allocation doctorale de recherche permet à un jeune doctorant de préparer une thèse de recherche dans un laboratoire rhônalpin, en liaison avec une entreprise, un partenaire industriel ou socio-économique implanté dans la région Rhône-Alpes.

Elle s'adresse aux jeunes chercheurs titulaires d'un master.

**Conditions :**

Une équipe de recherche répond à l'appel à projets proposé par la Région à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche rhônalpins et propose que la recherche puisse être effectuée avec l'aide d'un doctorant. Si le projet est retenu, l'allocation doctorale de recherche pourra l'être également.

Aucun dossier de candidature ne pourra être présenté de façon individuelle. Il appartient aux présidents d'universités ou directeurs de grandes écoles de les transmettre à la Région.

**Rémunération :**

Le montant brut annuel global est de 30 444 €.

Les allocations doctorales de recherche ont une durée maximale de 3 ans et sont attribuées annuellement. Leur reconduction dépend du résultat de l'évaluation du travail de l'étudiant, au terme des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. Elles ne sont, par ailleurs, pas cumulables avec un autre mode de financement.

Informations plus complètes sur le site de la Région Rhône-Alpes :

<http://www.rhonealpes.fr/> (Espace jeunes -> Etudiants -> Bourses).

## **IV) Bourses de formation à la recherche pour une mobilité dans un pays du sud**

Informations plus complètes sur le site de l'Agence Universitaire de la Francophonie : <http://www.auf.org/>  
(Mobilité scientifique et universitaire)

L'AUF propose des solutions pour financer les recherches ou les études à l'étranger.

Plusieurs possibilités de mobilités sont proposées si vous êtes étudiants :

### **1) Bourses de formation**

#### **Bourses de master/maîtrise**

Elles permettent aux étudiants de suivre une partie de leur cursus au niveau du master (master 1 ou 2) ou équivalent (maîtrise, DEA, DESS) dans une institution membre de l'AUF située dans un pays autre que leur pays d'origine et dans des champs disciplinaires en relation avec les priorités du pays d'origine en termes de développement.

### **2) Bourses de doctorat**

Ces bourses s'adressent aux étudiants titulaires d'un master ou équivalent (DEA) qui poursuivent leurs études en vue de préparer et de soutenir une thèse de doctorat.

Cette mobilité doit favoriser les thématiques prioritaires, en termes de développement, pour les régions du Sud et viser, si possible, la co-tutelle ou la co-direction. En tout état de cause, le protocole de recherches doit nécessairement prévoir que les travaux seront menés, chacune des années pendant lesquelles la bourse est attribuée, dans la région d'origine et dans la région d'accueil.

#### **Modalités de prise en charge**

Bourses couvrant la période de préparation à la thèse (3 années maximum à compter de la première inscription en thèse). La bourse est accordée pour une durée de 10 mois renouvelable deux fois au maximum, sous réserve des résultats obtenus et de l'évaluation annuelle faite par l'AUF.

Les boursiers alterneront leur séjour entre la région d'origine et la région d'accueil suivant le protocole défini.

### **3) Bourses de stage**

Il s'agit de permettre aux étudiants d'accroître leurs perspectives d'avenir professionnel en bénéficiant d'une vision différente de celle de leurs propres traditions et environnements nationaux. Ces bourses ont aussi vocation à servir, d'une façon ou l'autre, le développement et la diversité culturelle.

### **4) Bourses de stage professionnel**

Objectif : Découvrir le monde de l'entreprise au sein de l'espace francophone et faciliter l'insertion professionnelle

Durée : Trois mois maximum

Public : Jeunes diplômés de Master 1-2 (ou équivalent) des programmes soutenus par l'AUF

### 5) Bourses de stage culturel

Ces bourses, dont l'objectif est de parfaire les connaissances linguistiques et culturelles des étudiants, ne sont pas couramment pratiquées.

## **V - Programmes proposés par l'Union européenne :**

### *1) Programme Erasmus*

ERASMUS est l'action qui concerne la mobilité des étudiants et des enseignants de l'enseignement supérieur et qui joue un rôle fondamental dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Chaque établissement présente l'ensemble de ses activités, européennes et internationales, dans le cadre de la **charte universitaire Erasmus** signée avec la commission européenne.

Dans cette perspective, il délivre à de nombreux étudiants des bourses de mobilité qui sont gérées par une agence nationale dans chaque pays.

#### • **Public concerné :**

- **Les étudiants**

Mobilité pour études

Les étudiants ayant accompli un an d'études supérieures, inscrits dans un établissement participant au programme ERASMUS et suivant un programme d'études officiel sanctionné par un diplôme, niveau doctoral inclus. La période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études de l'établissement d'origine.

- **Les enseignants**

Peuvent dispenser des cours de courtes durées, (de 5 heures à 6 semaines) dans le cadre d'une mission d'enseignement, dans un établissement partenaire de l'établissement d'origine. Ce type de coopération permet l'échange de compétences et d'expériences disciplinaires et la découverte de nouvelles méthodologies.

Les allocations communautaires sont une contribution aux frais supplémentaires liés à la mobilité. Elles sont généralement d'un montant moyen de 550 € par semaine. Un complément à cette allocation peut être apporté par l'établissement d'origine.

### *2) Programme Leonardo Da Vinci*

Le programme Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnelle offre une large palette d'activités.

Il permet la mobilité des personnes désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en Europe. Il facilite les échanges de bonnes pratiques entre responsables de formation et constitue aussi un levier de choix pour mettre en place de nouveaux outils et méthodes de formation, afin d'étendre leur application au niveau européen.

Où se renseigner :

Université Jean Moulin Lyon 3 : Service des relations internationales

Ou Agence Europe Education Formation France :

<http://www.europe-education-formation.fr/>

## **V – Autres organismes financeurs**

### 1) Commission européenne :

- **Bourses Jean MONNET**

Le soutien aux jeunes chercheurs est porté à un montant minimal de 1000 euros par mois pendant 6 mois.

L'institut universitaire européen de Florence accorde par exemple chaque année de 15 à 20 bourses Jean Monnet, d'une valeur de 2000 €, aux étudiants désireux de poursuivre une recherche dans le domaine de l'Union européenne.

En France, il vous faut retirer et adresser un formulaire de demande de subvention à l'Agence Exécutive Education, audiovisuel et culture de la Commission européenne.

<http://www.leseuronauts.eu/dossier/les-bourses-jean-monnet>

- **Stages offerts par les organismes communautaires**

Stage administratif

• **Public concerné** : étudiants titulaires au minimum d'une licence ou d'un diplôme équivalent, possédant une connaissance approfondie d'une des langues Français, anglais ou allemand et une bonne connaissance d'une autre langue de l'UE.

Stage de traduction

• **Public concerné** : étudiants titulaires au minimum d'une licence ou d'un diplôme équivalent, pour des traductions vers leur langue principale à partir de deux autres langues de l'Union européenne.

• **Durée du stage** : 5 mois ou stage court de 3 mois (la commission européenne propose ces stages deux fois par an).

• **Calendrier** :

- les stages débutent le 1er mars et le 1er octobre.

- les candidatures doivent être introduites au plus tard le mi-mai pour le stage débutant le 1<sup>er</sup> octobre et le mi-novembre pour celui débutant le 1er mars.

• **Pays d'accueil** : principalement Bruxelles et Luxembourg.

• **Montant de l'indemnité** : la majorité des stages (90 à 95 % d'entre eux ) sont rémunérés à hauteur de 963 euros par mois + frais de déplacement dans certaines conditions.

**Où se renseigner :**

[http://ec.europa.eu/stages/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/stages/index_fr.htm)

- **Comité économique et social**

Le Comité économique et social propose des stages de longue durée (5 mois) et de courte durée (1 à 3 mois) ; ces stages sont destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur dont le cursus d'études doit obligatoirement comprendre un stage.

**Stages de longue durée :**

• **Public concerné** : personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études dans la même discipline, ayant acquis un début de qualification dans le domaine du CES, âgées de moins de 30 ans et possédant une bonne connaissance d'une des langues des Communautés Européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues.

• **Calendrier** : les stages débutent le 16 septembre et le 16 février. Les candidatures doivent parvenir, sur formulaire officiel, avant le 31 mars pour le stage d'automne et le 30 septembre pour le stage de printemps. Ces stages se déroulent à Bruxelles.

• **Montant de l'indemnité** : 694 euros par mois et remboursement des frais de voyage au début et à la fin du stage.

**Stages de courte durée :**

• **Public concerné** : les critères sont les mêmes que ceux qui valent pour les stages de longue durée à l'exception de la limite d'âge.

• **Indemnités** : remboursement des voyages aller et retour au début et à la fin du stage.

**Où s'adresser ?**

<http://www.esc.eu.int>

## VI - Sources de financement diverses

### 1) Ecole Française de Rome :

L'École française de Rome est un institut de recherche de haut niveau. Ses missions concernent l'histoire, l'archéologie et les sciences sociales en Italie et dans le bassin méditerranéen de la préhistoire à nos jours, partout où Rome a été centre de rayonnement.

Le montant forfaitaire de la bourse est de 900 € par mois. Ces bourses sont destinées à assurer l'accueil temporaire de jeunes chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en Italie. Il est impératif que les travaux et recherches des bénéficiaires correspondent à la mission scientifique dévolue à l'École française de Rome.

Ces bourses sont destinées prioritairement à aider les doctorants au cours des premières années de leur travail de thèse.

Pour plus amples renseignements : <http://www.efrome.it/>

### 2) Bourses de l'Association Française des Femmes Diplômées des Universités (AFFDU) :

L'AFFDU, régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1962, rassemble les femmes diplômées, sans distinction de spécialités (à partir de la licence), et sans distinction de race, de religion ou d'opinion politique.

Il existe plusieurs types de bourses, tant françaises qu'étrangères, pour des étudiantes en fin de thèse ou en recherche post-doctorale. L'étudiante peut être française pour un projet d'études à l'étranger ou étrangère pour un projet d'études en France.

Pour plus de renseignements : <http://www.ifuw.org/fellowships/index.htm>

### 3) Université Franco-Italienne :

L'Université franco-italienne souhaite promouvoir des projets de collaboration entre établissements des deux pays dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Cet appel d'offre vise à soutenir et à co-financer des initiatives de formation universitaire entrant dans les catégories suivantes :

- *Cursus universitaires : licence/ laurea, master/ laurea magistrale,*
- *Bourses d'accompagnement pour thèses en cotutelle,*
- *Allocations de recherche pour thèses en cotutelle*

#### ***Bourses d'accompagnement pour thèses en cotutelle***

L'Université franco-italienne procède au financement d'environ trente bourses d'accompagnement pour thèse en cotutelle d'un montant de 4.500 € chacune.

Il s'agit d'une aide versée en une seule fois au laboratoire d'appartenance du doctorant, destinée à être affectée à la couverture des frais de mobilité liés au projet, en priorité ceux du doctorant.

Peuvent postuler les candidats inscrits en 1<sup>ère</sup> année de doctorat en cotutelle à la date d'échéance de l'appel à projets.

#### ***Allocations de recherche pour thèses en cotutelle***

Chaque année, sont attribuées plusieurs bourses à des doctorants inscrits en cotutelle de thèse en 1<sup>ère</sup> année, travaillant sur les secteurs de recherche ciblés par l'Université Franco-italienne.

Pour tous renseignements : [www.universite-franco-italienne.org](http://www.universite-franco-italienne.org)

### 4) Université Franco-allemande

<http://www.dfh-ufa.org/fr/doctorantschercheurs/>

## VII - Bourses proposées par certains pays étrangers

### Allemagne

DAAD, Office Allemand d'Echanges Universitaires  
24, rue Marbeau  
75116 Paris  
Téléphone : 01 44 17 02 30  
Site Internet : <http://paris.daad.de>

Mél : [info@daad.asso.fr](mailto:info@daad.asso.fr)

Bourses du CIERA

Site Internet : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires\\_831/espace-etudiants\\_12793/etudier-etranger\\_12796/financer-ses-etudes\\_12800/aides-mobilite-du-ciera\\_71685.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-etranger_12796/financer-ses-etudes_12800/aides-mobilite-du-ciera_71685.html)

### Australie

The project officer  
IDP Education Australia  
GPO box 2006  
Canberra ACT 2601  
Australia

### **Informations et formulaires**

Site Internet : [www.dest.gov.au/international/Awards/aes.htm](http://www.dest.gov.au/international/Awards/aes.htm)

Informations supplémentaires : [www.idp.com/students/scholarships/default.asp](http://www.idp.com/students/scholarships/default.asp)

### **Autres sources d'information sur les bourses**

Ambassade de France en Australie : [www.ambafrance-au.org](http://www.ambafrance-au.org)

Ambassade d'Australie en France : [www.France.embassy.gov.au](http://www.France.embassy.gov.au)

### Sites australiens

[www.study-in-australia.org](http://www.study-in-australia.org)

[www.goingtouni.gov.au](http://www.goingtouni.gov.au)

[www.jason.edu.au](http://www.jason.edu.au)

### Autriche

Forum Culturel Autrichien  
17, avenue de Villars  
75007 Paris  
Téléphone : 01 47 05 27 10  
Site Internet : [www.fca-fr.com](http://www.fca-fr.com)  
Mél : [paris-kf@bmaa.gv.at](mailto:paris-kf@bmaa.gv.at)

### Belgique

Centre Wallonie-Bruxelles  
7, rue de Venise  
75004 Paris  
Téléphone : 01 53 01 96 96  
Mél : [info@cwfb.fr](mailto:info@cwfb.fr)  
Site Internet : [www.cwfb.fr](http://www.cwfb.fr)

Autres renseignements :

Délégation Flamande de l'Ambassade de Belgique à Paris

Téléphone : 01.56.89.14.30

### **Fondation de droit belge Lazard**

(prêts sans intérêt)

Site Internet : [www.redweb.be/lazard](http://www.redweb.be/lazard)

## Canada

### **Service des Relations universitaires de l'Ambassade du Canada - Centre Culturel Canadien**

5, rue de Constantine

75007 Paris

Téléphone : 01 44 43 21 69

Site Internet : [www.canada-culture.org](http://www.canada-culture.org), [www.amb-canada.fr](http://www.amb-canada.fr) ou [www.scholarships-bourses-ca.org](http://www.scholarships-bourses-ca.org)

## Corée

### **Ambassade de Corée**

125, rue de Grenelle

75007 Paris

Téléphone : 01 47 53 01 01

Site Internet : [www.amb-coreesud.fr](http://www.amb-coreesud.fr)

## Danemark

Ambassade du Danemark

77, avenue Marceau

75116 Paris

Téléphone : 01 44 31 21 21

Site Internet : [www.ambparis.um.dk/fr/menu/InfoDenmark/Etudes/BoursesEtudes/](http://www.ambparis.um.dk/fr/menu/InfoDenmark/Etudes/BoursesEtudes/)

Mél : [paramb@um.dk](mailto:paramb@um.dk)

## Espagne

### **Ambassade d'Espagne**

Service Culturel

22, avenue Marceau

75008 Paris

Téléphone : 01 44 43 18 00/43

Site Internet : [www.amb-espagne.fr](http://www.amb-espagne.fr)

Agencia española de cooperación internacional - AECI

Site Internet : [www.becasmae.es](http://www.becasmae.es)

Toutes les informations sur l'offre de formation supérieure en Espagne sont disponibles sur le même site grâce au moteur de recherche "Navegador Colón".

## Estonie

Bourses proposées aux étudiants français pour des études de niveau Licence, Master ou Doctorat dans les établissements publics d'enseignement supérieur : [www.archimedes.ee](http://www.archimedes.ee)

Bourses proposées aux étudiants français pour des cours intensifs d'été de langue estonienne :

Université de Tartu : [www.isu.ut.ee/136497](http://www.isu.ut.ee/136497)

Université de Tallinn : [www.tlu.ee/?LangID=2&CatID=2164&ArtID=4135&action=article](http://www.tlu.ee/?LangID=2&CatID=2164&ArtID=4135&action=article)

Les informations sur les études supérieures en Estonie sont disponibles sur le site [www.smartestonia.ee](http://www.smartestonia.ee)

## Etats-Unis

### **Commission Franco-Américaine d'Echanges Universitaires et Culturels**

9, rue Chardin

75016 Paris

Téléphone : 01 44 14 53 60 - 08 92 68 07 47

Site Internet : [www.fulbright-france.org/htm/bcfad.asp](http://www.fulbright-france.org/htm/bcfad.asp)

Mél : [fgaulme@fulbright-france.org](mailto:fgaulme@fulbright-france.org)

## Grande-Bretagne

### **British Council - Service des bourses**

9-11, rue de Constantine  
75340 Paris cedex 07  
Téléphone : 01 49 55 73 00  
Site Internet : [www.britishcouncil.org/fr/france-education.htm](http://www.britishcouncil.org/fr/france-education.htm)  
Mél : [education@britishcouncil.fr](mailto:education@britishcouncil.fr)

## Indonésie

### **Ambassade d'Indonésie - Service Culturel**

47-49, rue de Cortambert  
75106 Paris  
Téléphone : 01 45 03 81 87  
Mél : [pdkparis@amb-indonesie.fr](mailto:pdkparis@amb-indonesie.fr)

## Nouvelle-Zélande

### **Ambassade de Nouvelle-Zélande - Service Culturel**

7 ter, rue Léonard de Vinci  
75116 Paris  
Téléphone : 01 45 01 43 43  
Mél : [nzembassy.paris@fr.oleane.com](mailto:nzembassy.paris@fr.oleane.com)  
Site Internet : [www.nzembassy.com/france](http://www.nzembassy.com/france)

## Pays-Bas

### **Ambassade des Pays-Bas**

Section culturelle  
7, rue Eblé - 75007 PARIS  
Tél 01 40 62 33 00

Programme « Huygens » : candidature auprès de « NUFFIC », l'organisation néerlandaise pour la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur :

### **HSP Huygens**

Department for International Academic Relations - Nuffic  
P.O. Box 29777  
2502 LT The Hague  
Téléphone : 070-4260236  
Mél : [huygens@nuffic.nl](mailto:huygens@nuffic.nl)  
Site Internet : [www.nuffic.nl](http://www.nuffic.nl)

Une liste d'instituts d'accueil (universités et grandes écoles répertoriées par ville ou formation) enregistrées dans le « Code of conduct with respect to international students in Dutch higher education » est disponible sur le site [www.internationalstudy.nl](http://www.internationalstudy.nl)

## Philippines

### **Ambassade des Philippines - Service Culturel**

4, Hameau de Boulainvilliers  
75016 Paris  
Téléphone : 01 44 14 57 00  
Mél : [ambaphilparis@wanadoo.fr](mailto:ambaphilparis@wanadoo.fr)

## Slovaquie

L'agence SAIA (Slovak Academic Information Agency) est une association à but non lucratif en charge de la promotion de l'offre de formation ; elle participe aux sélections opérées pour chacun des programmes co-dirigés avec un partenaire étranger. Elle joue également un rôle d'informations et conseils sur les filières à l'étranger pour les étudiants et les chercheurs et participe à de nombreux programmes européens.

Site Internet : <http://www.saia.sk/>

### Québec

OFQJ - Office Franco Québécois pour la jeunesse  
11 passage de l'Aqueduc  
93200 Saint-Denis  
Téléphone : 01 49 33 28 50  
Télécopie : 01 49 33 28 88  
Site Internet : [www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)  
Mél : [info@ofqj.org](mailto:info@ofqj.org)

### Taiwan

Informations supplémentaires sur les programmes d'aide à la mobilité suivants :  
Site Internet : <http://www.edutaiwan-france.org>  
Site Internet : <http://france.nsc.gov.tw>  
**Graduate Studies in Academia Sinica**  
Site Internet : <http://tigp.sinica.edu.tw>

### *Autres sites utiles*

❖ *Ministère de l'Education Nationale (dont enseignement supérieur) :*  
<http://www.education.gouv.fr>

❖ *Campus France (Agence publique) :*  
<http://www.edufrance.fr>

❖ Site du CNRS : <http://www.sg.cnrs.fr/liensutiles/bourses.htm>

❖ *Association Bernard Grégory (ABG) :*  
<http://www.abg.asso.fr>

Mission : aider à l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs.

❖ *Fondation nationale Alfred Kastler de l'Académie des sciences :*  
<http://www.cnrs.fr/fnak/>

Mission : améliorer les conditions d'accueil en France des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers.

<http://europa.eu.int/ploteus/portal/home.jsp>

*La présente liste ne présente pas toutes les bourses existantes, trop nombreuses et diversifiées pour être reproduites ici. Aussi afin d'être informé de tous les appels d'offres en cours, vous pouvez consulter le site de la recherche de l'Université Jean Moulin - Lyon 3 <http://www.univ-lyon3.fr/> (Recherche – Actualités – Appels).*